2	3	0	7	0	3	6

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

JURY CRIMINEL

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2023-DCL/BER-176 en date du 30 mai 2023 portant répartition des jurés à fournir par commune ou communes regroupées du département de la Vienne pour l'année 2024.
Ont été tirés au sort sur la liste électorale :

1) Mme CHABOT Aurore – n° d'électeur 249
2) M. MARTINEAU Claude – n° d'électeur 750
3) Mme VILLENEUVE/GODET Nathalie – d'électeur 1140

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307036-DE
Reçu le 18/07/2023

2	3	0	7	0	3	7

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A 34H30

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, ***même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade***.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi *d'Adjoint technique* à temps non complet, à raison de *34 heures 30 minutes hebdomadaires*,

Le Conseil municipal sur le rapport de Mme la maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- La *création* d'un emploi permanent au grade d'Adjoint technique territorial à temps non complet, *à raison de 34 heures 30 minutes*, à *compter du 1er septembre 2023.*

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307037-DE
Reçu le 18/07/2023

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307037-DE
Reçu le 18/07/2023

2	3	0	7	0	3	8

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 23 HEURES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, ***même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade***.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi *d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe* à temps *non complet*, à raison de *23 heures hebdomadaires*,

Le Conseil municipal sur le rapport de Mme la maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- La *création* d'un emploi permanent au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe à temps non complet, *à raison de 23 heures*, à *compter du 1er septembre 2023.*

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307038-DE
Reçu le 18/07/2023

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307038-DE
Reçu le 18/07/2023

2	3	0	7	0	3	9

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

CREATION D'UN POSTE D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 30 HEURES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, ***même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade***.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi *d'A.T.S.E.M. principal de 2ème classe à temps non complet*, à raison de *30 heures hebdomadaires*,

Le Conseil municipal sur le rapport de Mme la maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- La *création* d'un emploi permanent au grade d'A.T.S.E.M. principal de 2ème Classe à temps non complet, *à raison de 30 heures*, à *compter du 1er septembre 2023.*

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307039-DE
Reçu le 18/07/2023

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307039-DE
Reçu le 18/07/2023

2	3	0	7	0	4	0

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

DECLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code de la voirie routière (article L141-3)

CONSIDERANT que le bien communal, *situé à l'angle du chemin Grand Maison et de la rue Nationale RD741 et devant le 79 rue Nationale*, était à l'usage de parking mais ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie du public dans la mesure où c'est un espace occupé uniquement de végétation (buisson, arbuste), (plan et photos joints)

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation *une désaffection de fait de ce bien*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré *par un vote à main levée*

CONSTATE la désaffection du bien *situé à l'angle du chemin Grand Maison et de la rue Nationale RD741 et devant le 79 rue Nationale*

DECIDE du déclassement du bien situé *à l'angle du chemin Grand Maison et de la rue Nationale RD741 et devant le 79 rue Nationale* du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307040-DE
Reçu le 18/07/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

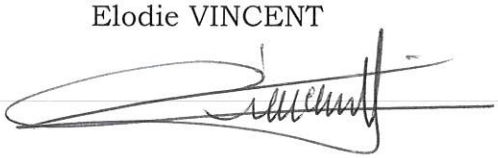

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307040-DE
Reçu le 18/07/2023

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307040-DE
Reçu le 18/07/2023

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307040-DE
Reçu le 18/07/2023

Mairie de LA VILLEDIEU DU CLAIN
5 place de la Mairie
86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN
Tél : 05 49 42 51 13 contact@mairie-lavilledieuduclain.fr

PLAN DE SITUATION

AR Prefecture
086-218602902-20230710-2307040-DE
Reçu le 18/07/2023

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307040-DE
Reçu le 18/07/2023

2	3	0	7	0	4	1

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

AR Prefecture
086-218602902-20230710-2307041-DE
Reçu le 18/07/2023

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de *la Villedieu du Clain* son budget principal et ses

2 budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien approuver le passage de la commune de *la Villedieu du Clain* à la *nomenclature M57* à *compter du budget primitif 2024.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme la Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

-L'avis favorable du comptable public en date du *26 juin 2023*

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la *nomenclature M57 DEVELOPPÉE* à compter du 1er janvier 2024,

- Que cette norme comptable s'appliquera aux budgets suivants :

- BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL
- CAISSE DES ECOLES
- CCAS

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de *la Villedieu du Clain à compter du 1er janvier 2024*

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307041-DE
Reçu le 18/07/2023

2.- autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

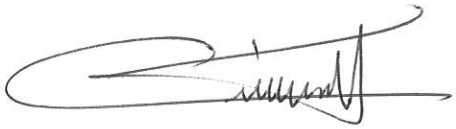

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307041-DE
Reçu le 18/07/2023

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307041-DE
Reçu le 18/07/2023

2	3	0	7	0	4	2

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : ***Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, M. GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme VINCENT Elodie M. RICHARD Jérôme***

Absents excusés : ***M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. PENNETEAU Luc***

Absent : ***M. GIRET Xavier***

Pouvoirs : ***Mme AUMONIER Céline pouvoir à M. RICHARD Jérôme***
M. BAROT Adrien pouvoir à Mme HIÉRONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane
M. FAURE Nicolas pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *vote à l'unanimité* les augmentations de crédits suivantes :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 175 181,29 €	OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	159 964,99 €
2138/112	Autres constructions	131 293,30 €	1641	Emprunt	- 159 964,99 €
2111	Terrains nus	30 000,00 €			
2313/105	Immo en cours - constructions	43,45 €			
2315/108	Immo en cours - installations	844,54 €			
2031/108	Frais d'études	5 000,00 €			
2182	Matériel de transport	8 000,00 €			
		- 0,00 €			- €

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307042-DE
Reçu le 18/07/2023

INVESTISSEMENT DEPENSES		
21311/040	Travaux en régie (Aménagement placard ménage à la mairie)	1 482,67 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		
722/042	Travaux en régie (Aménagement placard ménage à la mairie)	1 482,67 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 juillet 2023

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Elodie VINCENT

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20230710-2307042-DE
Reçu le 18/07/2023